

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

Modification – Nouvelle entrée
Pavillon d'art canadien - Musée des beaux-arts de Montréal

A09-VM-09

| | |
|---------------------------|---|
| Adresse : | 1339-1349, rue Sherbrooke Ouest |
| Arrondissement : | Ville-Marie |
| Lot (s) : | 1 340 990 |
| Reconnaissance fédérale : | Désigné lieu historique national du Canada (1998) |
| Autres reconnaissances : | Secteur significatif de valeur patrimoniale exceptionnelle rue Sherbrooke Ouest (entre Atwater et Peel) |

Le Conseil émet un avis à la demande de l'arrondissement de Ville-Marie et conformément au *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal*¹ et au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement*².

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à aménager une entrée au nouveau pavillon de quatre étages qui sera construit à l'arrière de l'église Erskine & American United, pour loger la collection d'art canadien. La nouvelle entrée serait au centre de la façade de l'ancienne église, au niveau du trottoir. Elle serait constituée d'un volume, de marbre et de verre, en projection de 2,5 m. Le parterre gazonné existant ferait place à une place minérale du côté ouest et à un talus gazonné délimité par des murets, du côté est. La nouvelle entrée donnerait accès à un foyer et à des services desservant à la fois le nouveau pavillon du musée et la salle de musique qui sera aménagée dans le sanctuaire, restauré à cette fin. Les entrées existantes, aménagées dans les tours est et ouest, desserviraient la salle de concert, l'accès à la première étant réaménagé pour accentuer la hiérarchie et de rôle des accès.

INSTANCES CONSULTÉES

Un premier projet, concernant la démolition de la partie arrière de l'église Erskine & American United et le design du nouveau pavillon du Musée des beaux-arts, a été soumis, à la fin 2006 et au début 2007 au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU), au comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville (CAU) et au CPM. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a tenu une consultation publique et déposé son rapport le 22 juin 2007. Le projet modifié à la suite de ces consultations a été de nouveau présenté au CCU, au CAU et au CPM en 2008.

Un deuxième projet, qui porte sur une nouvelle entrée au musée sur la rue Sherbrooke, a été présenté à ces trois instances en avril dernier. À la suite des recommandations faites par celles-ci, un nouveau projet leur est maintenant soumis.

HISTORIQUE DES LIEUX

L'église Erskine & American United est construite entre 1891 et 1894 pour la congrégation presbytérienne Erskine par l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Celui-ci s'inspire de l'œuvre de l'architecte américain Henry Hobson Richardson. Le parement de pierre de l'église, à bossage de couleur sombre, ses ouvertures à arcs cintrés et ses tours carrées sont typiques du courant architectural néo-roman initié par cet architecte bostonnais. L'immeuble est représentatif d'une période de grande richesse et se démarque par son architecture et son implantation. L'église se joint à l'église Unie à partir de 1925. En 1938-1939, les architectes Nobbs & Hyde transforment le plan intérieur de l'église en vue de la venue de la congrégation presbytérienne American. Elle ferme définitivement ses portes en 2004. Son acquisition par le Musée des beaux-arts de Montréal signe la désacralisation du lieu. L'église est classée A ou « incontournable » selon l'exercice de hiérarchisation régionale réalisé dans le cadre de l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, en 2005.

En 1912, la Art Association of Montreal (aujourd'hui le Musée des beaux-arts) déménage du square Phillips dans son nouvel édifice de la rue Sherbrooke Ouest, alors qu'est construit l'actuel pavillon Michael et Renata Hornstein. Les membres de la Art Association of Montreal demandent aux architectes Edward et William Sutherland Maxwell d'en dessiner les plans. La façade néoclassique est recouverte de marbre blanc et comporte un portique à colonnade monumentale. L'aile Norton est ajoutée en 1939, selon les plans des architectes Durnford et Fetherstonhaugh, et l'ensemble est agrandi de nouveau par l'ajout du pavillon Liliane et David M. Stewart en 1976, de l'architecte Fred Lebensold. Le pavillon Jean-Noël Desmarais est construit selon les plans de Moshe Safdie de l'autre côté de la rue Sherbrooke en 1991, doublant la superficie d'exposition du musée. L'achat et l'agrandissement de l'église constituent la cinquième phase de la construction de ce « campus » muséal.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a émis un premier avis sur le projet de la nouvelle entrée en façade de l'église Erskine & American United, le 26 avril dernier (A09-VM-06). Il y recommandait d'en revoir le design afin de mieux conserver la lisibilité de l'église et de minimiser les interventions irréversibles dans la façade. Il recommandait également que les aménagements paysagers prévus sur la propriété du musée et sur le domaine public de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Musée mettent en valeur le caractère de ces deux voies et celui de l'ancienne église et intègrent des espaces verts.

Le projet modifié a été soumis au CPM le 15 juin 2009. Celui-ci se réjouit des modifications apportées par le Musée des beaux-arts à son projet d'entrée sur la rue Sherbrooke, lesquelles ont largement tenu compte de ses commentaires. Outre l'analyse du projet (point 1), il émet également des commentaires en vue de la poursuite du projet de la Ville sur le domaine public de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Musée et sur la propriété du musée le long de cette dernière (point 2).

1. L'entrée proposée sur la rue Sherbrooke

Dans son avis du 27 avril 2009, le CPM rappelait que le projet du musée comprend à la fois un nouveau pavillon logeant la collection d'art canadien et la restauration de l'église Erskine & American United pour en faire une salle de musique. Cette dernière devant fonctionner de façon autonome, le musée proposait ainsi un système d'entrées indépendantes.

Le CPM rappelait aussi que l'église était désignée « lieu historique national du Canada » et que son intérêt patrimonial était jugé « incontournable » dans *l'Inventaire des lieux de culte du Québec*. Aussi, il référerait aux principes généraux élaborés par Parcs Canada pour la conservation et pour la réhabilitation des lieux patrimoniaux au Canada¹, ce qui l'amenait à mettre de l'avant deux objectifs, soit la conservation de la lisibilité de l'église et la réversibilité de l'ajout.

Le projet rencontre ces objectifs en privilégiant une des stratégies proposées par le CPM dans son avis d'avril 2009, soit le contraste. L'entrée de marbre adopte en effet le vocabulaire et les matériaux (le marbre) du musée plutôt que ceux de l'église. Ce choix a aussi pour effet d'assurer la visibilité du nouvel usage sur la rue Sherbrooke et de limiter en conséquence la signalisation. Quant au muret de marbre proposé du côté dans une continuité formelle et matérielle avec l'entrée, il accentue la lisibilité de cette dernière.

Le CPM est également d'avis que la reconversion de l'entrée de l'église située du côté est en entrée des artistes est pertinente, celle-ci ayant été dans le passé considérée comme une entrée secondaire. De plus, il constate que le réaménagement de l'accès à cette entrée concourt à clarifier la hiérarchie souhaitée des trois entrées. Enfin, le CPM est heureux de constater que le projet assure la réversibilité de l'intervention puisque le bandeau de pierre et les linteaux sont conservés derrière le nouveau volume.

¹ Parcs Canada. 2003. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, p. 23-25 pc.gc.ca/docs/pc/guide/nldclpc-sgchpc/index_F.asp (page consultée le 22 avril 2009).

2. Les aménagements sur les domaines privé et public

Dans son avis du 27 avril dernier, le CPM affirmait souscrire aux objectifs qui lui avaient été présentés en 2008 par la représentante du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) sous-jacents aux travaux d'aménagement sur le domaine public et privé de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Musée. Ces objectifs étaient les suivants : « marquer le complexe muséal par un lieu central appuyé par un aménagement distinctif de qualité, relier les bâtiments du musée et les parcours piétons et mettre en valeur et intégrer les sculptures prêtées par le musée »².

Par ailleurs, le CPM estimait et estime toujours que cet aménagement devrait contribuer non seulement au développement d'une image d'ensemble pour le musée mais aussi à la mise en valeur de l'église de même qu'à celle de la rue Sherbrooke. À cet égard, il salue le talus gazonné proposé du côté est dans le projet actuel, en continuité avec les aménagements verts qui marquent le flanc de la montagne et qui continuent à ponctuer ce secteur de la rue Sherbrooke. Il signale en outre que le muret et les dalles de granit de même que le talus gazonné renforcent la stratégie retenue d'inscrire les nouveaux aménagements en continuité avec ceux du musée. Par ailleurs, il estime que le réaménagement des espaces de la rue du Musée doit, lui aussi, viser la réduction des îlots de chaleur et l'amélioration du confort des visiteurs et des promeneurs. Enfin, ce réaménagement devrait intégrer la plantation d'arbres en bordure de rue, celle-ci faisant partie de l'identité des quartiers situés sur les flancs du mont Royal et, plus largement, des quartiers cossus des villes nord-américaines.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) réitère combien il apprécie que le Musée des beaux-arts restaure et réutilise l'église Erskine & American United à ses propres fins muséales et comme salle de musique. Il émet un avis favorable au projet d'entrée proposé. Celui-ci dégage le volume d'entrée de la façade de l'ancienne église et permet ainsi de diminuer le percement de la façade tout en accroissant la visibilité de l'entrée et en minimisant la signalisation. Le CPM est aussi favorable au réaménagement du parvis de l'église tel que proposé. Tout en contribuant à hiérarchiser les entrées, celui-ci à la fois s'identifie, dans sa composante minérale, au langage du musée et, dans sa composante végétale, en continuité historique et spatiale avec les aménagements existants dans ce secteur. Il recommande que soit étudiée soigneusement la couleur du muret de granit.

Le CPM profite de l'occasion pour donner son appui à la réalisation d'aménagements paysagers, intégrant les sculptures du musée, sur la propriété du musée et sur le domaine public de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Musée. Il recommande que ces aménagements mettent en valeur le caractère de ces deux voies et celui de l'ancienne église et, en particulier :

- l'espace public et l'espace privé participant tous deux à la qualité d'ensemble, d'assurer une cohérence entre eux, par exemple dans le choix des matériaux de revêtements de sol ;
- d'adopter un parti de verdissement, dans l'optique de contribuer au confort des visiteurs et aux passants tout en renforçant l'identité de l'ensemble muséal par rapport aux flancs de la montagne ;

² Ville de Montréal, *Montréal 2025 – imaginer > réaliser, Musée des beaux-arts de Montréal, le nouveau pavillon d'art canadien, aménagement du domaine public*, 29 septembre 2008, p. 17.

- en ce qui concerne l'aménagement de la rue du Musée, de planter des arbres en bordure de rue en vue de renforcer son caractère de rue urbaine de quartier cosu.

Enfin, le CPM souhaite que le projet s'inscrive dans une vision d'ensemble de la rue Sherbrooke, laquelle constitue l'interface entre la montagne et le centre-ville. Il souligne que le côté nord de la rue doit être traité de manière à renforcer son appartenance au flanc sud de la montagne, tel qu'en témoigne la présence de parterres gazonnés et arborés.

Le CPM souhaite voir le projet d'aménagement paysager.

La présidente,



Le 22 juin 2009

⁷ Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal 02-136 (codification administrative) :

[...]

13. Le Conseil exerce également les fonctions suivantes :

2° il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine.

[...]

² Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement 02-002 (codification administrative) :

[...]

Pour l'application des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa :

1° le conseil d'arrondissement doit informer le Conseil du patrimoine de Montréal de toute demande de permis ou certificats visée à ce paragraphe en même temps qu'il transmet la demande au comité consultatif de l'arrondissement.

[...]